

# APICULTEURS

## DES OFFRES ADAPTÉES A VOS BESOINS

Notre offre MULTIRISQUE APICOLE

### 1 FORMULE DE GARANTIE : AVEC UN PLAFOND DE GARANTIE DE 180€/RUCHE

Découvrez nos garanties, les options possibles et les tarifs associés.



#### Les garanties de base

- Responsabilité civile professionnelle
- Incendie, tempête
- Vol, détérioration
- Défense recours



#### Option : possible à partir de 21 ruches

- Mortalité\* (voir au verso)



#### Tarifs

##### Apiculteurs de Loisir : 1 à 20 ruches

- Prime forfaitaire de 15€ "Garanties de Bases" (RC INC TEMP DPRSA)

##### Apiculteurs Semi-Pro : 21 à 50 ruches

- Prime forfaitaire de 30€ "Garanties de Bases" (RC INC TEMP DPRSA)
- Option Garantie Mortalité : 30€ supplémentaire

### NOS CONTRATS VOUS COUVRENT EN RESPONSABILITE CIVILE



#### Habitation

##### Responsabilité civile vie privée\* jusqu'à 10 ruches

\*Sans RC produits livrés et RC promotion et commercialisation



#### Agricole

##### Responsabilité civile agricole : RC professionnelle jusqu'à 20 ruches

\*Inclus dans l'offre sans surplus





## \* EN SAVOIR PLUS SUR LA MORTALITE DES ABEILLES

### NOUS GARANTISSONS

La perte de vos abeilles par mortalité déterminée par l'expert, imputable aux maladies désignées ci-après :

- La loque américaine ;
- La loque européenne ;
- L'acariose des trachées ;
- La nosémose ;
- L'aspergilliose.

Et, en cas de mortalité massive aigüe (MMA) des abeilles par empoisonnement accidentel survenu à la suite de traitements chimiques des cultures voisines, établie sur la foi d'une analyse toxicologique

### NOUS NE GARANTISSONS PAS

Outre les exclusions générales de votre contrat :

- Les dommages causés aux abeilles assurées en cas d'asphyxie par la fumée au cours d'opérations d'enfumage, tant qu'un incendie n'a pas lieu ;
- La perte des abeilles appartenant à autrui par suite d'une maladie contagieuse transmise par les abeilles dont l'assuré est propriétaire ;
- La mortalité des abeilles due à la présence des frelons asiatiques.



**PARTICULARITÉ :** Lors de la destruction de ruchers ordonnée par les autorités compétentes dans le cadre de la lutte contre les dangers sanitaires pour les espèces animales au sens de la Loi de Santé Animale ou de tout autre texte qui s'y substituerait, une indemnité ne vous est versée qu'en complément ou à défaut d'indemnités prévues par les Pouvoirs Publics



**Alors pour souscrire votre contrat, rendez-vous sur [groupama.fr](https://www.groupama.fr) dès le 1er décembre 2023.**

## QUI MIEUX QUE GROUPAMA POUR VOTRE OFFRE MULTIRISQUE APICOLE ?

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat.

Groupama Centre-Atlantique, caisse régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles - 1, avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9 - 381 043 686

RCS Niort - Emetteur de Certificats Mutualistes Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation ou de portabilité

(Règlement (UE) 2016/679 du 27 Avril 2016, articles 15 à 22), vous pouvez contacter le DRPO par email : [contact-DRPO@groupama-ca.fr](mailto:contact-DRPO@groupama-ca.fr) ou par voie postale : DRPO Groupama Centre-Atlantique 1, avenue de Limoges - CD 60001 - 79044 Niort Cedex 9. Concernant vos données personnelles, vous pouvez consulter notre politique

de Protection des données sur notre site internet à l'adresse <https://www.groupama.fr/donnees-personnelles/>



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici